



Édito



Ce numéro d'*arc en ciel* que vous venez de recevoir est le premier de l'année 2021. À sa lecture, vous pourrez constater, malgré la baisse des activités imposées par les conséquences de la Covid 19, que votre association AAM, dans le respect des règles sanitaires imposées, n'est pas restée inactive ces derniers mois : il est donc possible de vous proposer un magazine avec un contenu dans toutes ses rubriques.

Ainsi, dans cet *arc en ciel*, parmi d'autres sujets, nous vous contons par la plume de Françoise Tardieu avec la collaboration de Jacqueline Malet, les journées de découverte de cette belle région du Cotentin par les participants à l'assemblée générale de fin septembre 2020 et la visite de lieux d'histoire liés au débarquement de juin 1944 sur les côtes normandes.

Vous découvrirez aussi, dans le fil de l'histoire de cette seconde guerre mondiale, un résumé d'un article de Bertrand Hugot, paru dans la revue *Avions**, sur les stations de sondages météorologiques de l'armée de l'Air durant la période 1939-1940.

Pour revenir à l'actualité, vous trouverez page 21 un article de Régis Juvanon du Vachat rédigé à partir des documents préparatoires à un colloque de l'Association Internationale de Climatologie prévu à Rennes en Juillet 2020 ; colloque qui, pour des raisons sanitaires liées à la Covid 19, n'a pu se tenir.

Cet article aborde un des éléments (l'adaptation au changement climatique) du débat actuel sur les mesures que les politiques doivent décider dans les prochaines semaines pour que notre pays apporte sa contribution au respect de l'accord mondial de Paris du 12 décembre 2015. Cet accord vise notamment à contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C.

Pour ce faire, le gouvernement a préparé un projet de loi "*Climat et résilience*" issu des travaux de la *Convention citoyenne pour le climat* avec une adoption prévue par le parlement courant de l'été prochain. Ce projet de loi a pour objectif une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre produits par la France d'ici à 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les débats à venir s'annoncent "rudes" pour dégager un compromis acceptable pour le plus grand nombre de citoyens entre les diverses contraintes économiques et sociales à prendre à court terme, et l'espoir d'obtenir un résultat probant à moyen et long terme.

Et puis, pour la détente, Françoise Tardieu vous propose page 32 un petit jeu, histoire de tester votre humour d'anciens météos.

Bonne lecture à vous ; n'hésitez pas aussi à consulter le site de l'AAM au contenu régulièrement renouvelé par Jean-Louis Champeaux et Marc Murati. Continuez à bien vous protéger, des jours meilleurs à vivre sont à venir.

*N° 237 du 27/10/2020

PIERRE CHAILLOT